



Ville de Mios

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE -
ACQUISITION ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES**

I - Identification de l'organisme qui passe le marché

Ville de MIOS - Place du XI novembre - BP 13 - 33380 MIOS.

Pouvoir adjudicateur : M. François CAZIS, Maire de MIOS.

II - Procédure de passation

Recours à une procédure spécifique : marché à bons de commande au sens des dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics dans sa version consolidée de 2009, avec définition d'un minimum et d'un maximum.

Libellé	Minimum en € hors taxes	Maximum en € hors taxes
Acquisition et maintenance d'ordinateurs fixes et petit équipement	3 000 €	20 000 €
Acquisition et maintenance d'ordinateurs portables	2 000 €	8 000 €

III - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les acquisition et maintenance de matériels informatique et bureautique pour les sites gérés par la municipalité de Mios.

IV - Durée du marché

Le présent marché est passé pour une durée d'un an à compter de sa date de notification prévue courant janvier 2012. Il est ensuite renouvelable deux fois, pour une période d'un an, par reconduction expresse.

V - Nombre et consistance des lots

Cette consultation comprend trois lots :

- ✓ Lot n°1 : acquisition et maintenance d'ordinateurs fixes et petit équipement
- ✓ Lot n°2 : acquisition et maintenance d'ordinateurs portables

VI - Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Les dossiers sont téléchargeables sur le site internet de la ville de Mios à l'adresse suivante : www.ville-mios.fr / Rubrique « La vie municipale ».

En cas de retrait du dossier de consultation des entreprises via le site internet de la ville et afin d'informer, le cas échéant, en cours de consultation, les candidats d'éventuelles modifications ou précisions à apporter au cahier des charges, il est demandé au(x) candidat(s) souhaitant soumissionner de confirmer par fax (05 56 26 41 69) ou par mail (mairie@villemios.fr) sa participation.

VII - Date limite de remise des offres : le 16 novembre 2011 à 12h00

VIII - Justificatifs à produire

A - Pièces relatives à la candidature - capacité du candidat à concourir

Le candidat devra :

- ✓ Donner des renseignements sur ses références, capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que de ses sous-traitants s'il y a lieu,
- ✓ Indiquer s'il est en redressement judiciaire (joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, le cas échéant),
- ✓ Attester sur l'honneur :
 - a) Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra sur simple demande de la collectivité, dans un délai de quinze jours, pouvoir produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ainsi que les pièces mentionnées à l'article D 8225-5 du Code du travail conformément aux dispositions de l'article 46 du Code des marchés publics - formulaires NOTI1 et NOTI2),
 - b) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir définie par les articles 43 et 44 du Code des marchés publics,
 - c) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-2, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1 du Code du travail.

B - Pièces relatives à l'offre - Projet de marché comprenant :

- ✓ L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- ✓ Le CCAP à accepter sans aucune modification dûment daté et signé par les représentants qualifiés
- ✓ Le CCTP à accepter sans aucune modification dûment daté et signé par les représentants qualifiés
- ✓ Le bordereau des prix unitaire (B.P.U.)
- ✓ Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.)
- ✓ Le descriptif technique des matériels proposés et leur durée de garantie (une fiche par produit référencé dans le bordereau des prix)

IX - Critères de jugement des offres

Critères de sélection des candidatures

Lors de l'examen des candidatures, les critères d'admission des candidats seront les suivants :

- Candidats ayant fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandées, dûment remplies et signées ;
- Candidats dont les garanties techniques et financières par rapport aux prestations, objet de la consultation, sont considérées comme suffisantes.

Critères d'attribution (jugement des offres)

Pour chaque lot, la personne publique choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique notée sur 40points (pondération 40%)
- Prix noté sur 30 points (pondération 30%)
- Organisation de la maintenance et assistance technique jugées au regard du mémoire technique, notées sur 20 points (pondération 20%)

- Délais jugés au regard du mémoire technique, notés sur 5 points (pondération 5%)
- Performances énergétiques notées sur 5 points (pondération 5%)

X - Adresse où les offres doivent être remises

Les propositions, présentées sous double enveloppe, doivent être transmises sous pli cacheté par voie postale avec avis de réception, ou remises contre récépissé, à l'adresse suivante : Mairie de MIOS - Place du XI novembre - BP 13 - 33380 MIOS.

XI - Renseignements d'ordre technique et/ou administratif

Renseignements techniques

Correspondant : M. Grégory PRADAYROL

Adresse : ville de MIOS - Place du XI novembre

Fax : 05 56 26 41 69 / courriel : mairie@villemios.fr

Renseignements administratifs

Correspondant : M. Joël MARTY

Adresse : ville de MIOS - Place du XI novembre

Fax : 05 56 26 41 69 / courriel : mairie@villemios.fr

XII - Date d'envoi du présent avis à la publication : le 13 octobre 2011